

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	28 mars 2018	3 avril 2018
Quorum 72		
Votants 79		
Suffrages exprimés : 79		

Séance du 11 avril 2018

N°180411-39

L’an deux mil dix-huit, le 11 avril à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Chantal BERTEAU, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Jean BUGEON, Hubert BUQUET, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVEL, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Thierry FABAREZ, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Agnès LEDUC, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Jean-Pierre THEVENOT, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Luc COTARD représenté par M. Olivier TASSEL,
M. Philippe DUFOUR représenté par M. Bernard LEVASSEUR
M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN
M. William MOUCHE représenté par M. Louis-Pierre LIBERT
M. David LAMBION représenté par M. Didier MOLTON
M. Jacques LEFRANCOIS représenté par M. Guy BUREL

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Pierre-Luc BILLIEZ a donné pouvoir à M. Gérard COLIN
Mme Isabelle DUJARDIN (Thiouville) a donné pouvoir à M. Jean-Michel COLOMBEL
M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC
M. François-Pierre LECLUSE a donné M. François GUILLOT
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET
M. Pascal VANIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT

Absents :

MM Rémy BELLANGER, Enrick DE BRABANDERE, Jean-Marie GEORGES, Nicolas MOLETTE et Mmes Brigitte HATTON, Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier BOULLARD a été élu secrétaire de séance.

* * * * *

Objet :

FINANCES – ASSAINISSEMENT DELEGATION – Mise à jour des AP/CP en cours

N°39

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la nécessité de mettre à jour les AP/CP du budget Assainissement Délégation,

Vu les crédits de paiement 2018 inscrits au budget primitif 2018 du budget Assainissement Délégation,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 21 Mars 2018,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 29 Mars 2018.

Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **accepte la mise jour de chaque AP/CP faisant l'objet d'une modification dans le tableau ci-dessous,**
 - **autorise, pour chaque AP/CP en cours, le report automatique des crédits de paiement non utilisés sur l'exercice suivant sans que le montant global de l'AP/CP ne puisse être modifié.**
-

ASSAINISSEMENT DELEGATION

(montant TTC)

MODE Modification /libre	N°APCP	Libellé de l'APCP	Date de création de l'APCP	N° opération	MONTANT DE L'AP				MONTANT DES CP				OBSERVATIONS SUR LES MODIFICATIONS AU BUDGET PRIMITIF		
					DEPENSES		RECETTES PREVISIONNELLES		MONTANT DES CP						
					MONTANT AU 1 ^{er} JANVIER 2018	MODIFICATION POUR VOTE BP	MONTANT APRES MODIFICATION	SUPPLÉMENTS	EMPRUNTS	AMORTEMENT à l'encre de récapitulation DELTA	MONTANT LIQUIDE AU 1 ^{er} JANVIER 2018	CP 2018 VOTE BP 2018		CP 2019 PREVISIONNEL	CP 2020 PREVISIONNEL
AUCUNE MODIFICATION	ASS201302	TRANSFERT DES EFFLUENTS DE MAILLEVILLE ET AUBERVILLE VERS LA STATION D'EPURATION DE VEULETTES	31/02/2015	31201	1 316 203,65 €		1 316 203,65 €	143 052,00 €	0,00 €	1 169 014,45 €	1 170 629,71 €	365 569,94 €	0,00 €	0,00 €	Aucune modification
AUCUNE MODIFICATION	ASS201501	RECONSTRUCTION STEP DE BOSVILLE	31/03/2015	31524	869 000,00 €		869 000,00 €	0,00 €	0,00 €	869 000,00 €	67 982,14 €	801 077,86 €	0,00 €	0,00 €	Aucune modification
MODIFICATION	ASS201301	TRANSFERT DES EFFLUENTS VERS LA STATION D'EPURATION DE VEULETTES	13/02/2013	31320	986 839,51 €	-53 795,66 €	933 043,85 €	673 335,06 €	343 866,00 €	-84 137,19 €	977 593,87 €	504,00 €	0,00 €	0,00 €	l'opération est terminée mais l'exécution financière n'est pas achevée. Le solde correspond au DGO en attente.
MODIFICATION	AS1200201	RECONSTRUCTION STEP DE VEULETTES	14/02/2007	0701	5 112 129,75 €	-245,59 €	5 111 884,16 €	2 047 871,39 €	749 638,00 €	2 314 174,77 €	5 105 941,04 €	6 643,12 €	0,00 €	0,00 €	l'opération est terminée mais l'exécution financière n'est pas achevée. Le solde correspond au paiement du solde de l'opération.
MODIFICATION	ASS201303	TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT	13/02/2013	31322	414 423,00 €	-3 465,59 €	410 957,41 €	0,00 €	0,00 €	410 957,41 €	410 543,59 €	393,82 €	0,00 €	0,00 €	l'opération est terminée mais l'exécution financière n'est pas achevée. Le solde correspond au paiement du solde de l'opération.
MODIFICATION	ASS201503	MISE EN PLACE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MAILLEVILLE GROUTTEVILLE CAULLEVILLE ET TRANSFERT VERS STEP DE SAINT VALERY	31/03/2015	31325	6 015 400,00 €		6 015 400,00 €	21 790,00 €	0,00 €	5 993 610,00 €	199 071,67 €	2 000 000,00 €	3 815 323,33 €	0,00 €	Modification de la répartition des crédits en fonction du planning des travaux. Le montant total de l'APCP ne change pas.
AUCUNER	ASS201303	TRAVAUX D'AMÉLIORATION STEP DE CAHY	13/02/2013	31105	469 324,16 €	-808,00 €	468 516,16 €	0,00 €	0,00 €	469 324,16 €	469 324,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	l'opération terminée
AUCUNE MODIFICATION	ASS201601	TRANSFERT DES EFFLUENTS DU SECTEUR DE PAULVAL VERS VEULETTES	05/04/2016	06201601	2 261 900,00 €		2 261 900,00 €	199 493,00 €	0,00 €	2 062 407,00 €	25 628,31 €	1 077 774,67 €	648 700,00 €	545 800,00 €	Aucune modification
AUCUNE MODIFICATION	ASS201701	OPERATION DE PROGRAMMATION DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT 2017-2020	29/02/2017	06201701	638 000,00 €		638 000,00 €	0,00 €	0,00 €	638 000,00 €	0,00 €	238 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	Aucune modification
					TOTAL		-58 333,84 €			638 000,00 €	TOTAL	4 230 056,81 €			

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,


Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 39 - Séance du 11/04/18 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 17/04/18

Date de publication 17/04/18 Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20180411-180411-39-DE
Date de télétransmission : 17/04/2018
Date de réception préfecture : 17/04/2018